

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 janvier 2024.

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de BOIS D'ENNEBOURG, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Laurent SOLER, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : Mme Nathalie BEURAIN, M. Stéphane BOUCHER, M. Gilles CABOT, M. Cédric HOUSSIER, Mme Sophie LAMME, Mme Carole MARQUES, M. Daniel MÉRAY, M. Pascal POULIQUEN, Mme Bénédicte RENARD, M. Laurent SOLER.

Excusés : M. Sylvain CORDIER, M. Michel DECHAMPS, M. Rémy TOUTAIN, M. Gaëtan TREGUIER, M. Nicolas TURPIN.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.
Monsieur Daniel MÉRAY a été désigné secrétaire de séance

❖ Décision modificative 4/2023 : Transferts de crédits (Régularisation DM 3/2023) (Délibération n° 01/2024)

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à la décision modificative 3 du 04 décembre 2023, les chapitres 021 et 023 apparaissent négatifs et présentent une anomalie. En effet, il n'y a pas suffisamment de crédits budgétaires sur ces chapitres au BP 2023 et ils ne peuvent être en négatif en fin d'année.

Considérant la Journée complémentaire qui se termine le 31/01/2024 ;

Considérant la date limite de vote des dernières décisions modificatives le 21/01/2024 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de régulariser comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section	+ 5 939,00 €		0,00 €
61558 (011) : Autres biens mobiliers	- 5 939,00 €		0,00 €
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
	0,00 €	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	+ 5 939,00 €
	0,00 €	1321(13) : État et établissements nationaux	- 5 939,00 €
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- 1) D'accepter d'inscrire au Budget Primitif 2023 les écritures équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus,
- 2) D'autoriser M. Le Maire à signer les actes correspondants.

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTÉ** d'inscrire au Budget Primitif 2023 les écritures équilibrées en dépenses et en recettes par cette DM n°4/2023 ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer les actes correspondants.

Pour l'adoption : 10

Abstention : 0

Contre l'adoption : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Aucune autre question supplémentaire n'ayant été posée, la séance est levée à 21h00.

La secrétaire de séance,
Daniel MÉRAY



Le Maire,
Laurent SOLER

